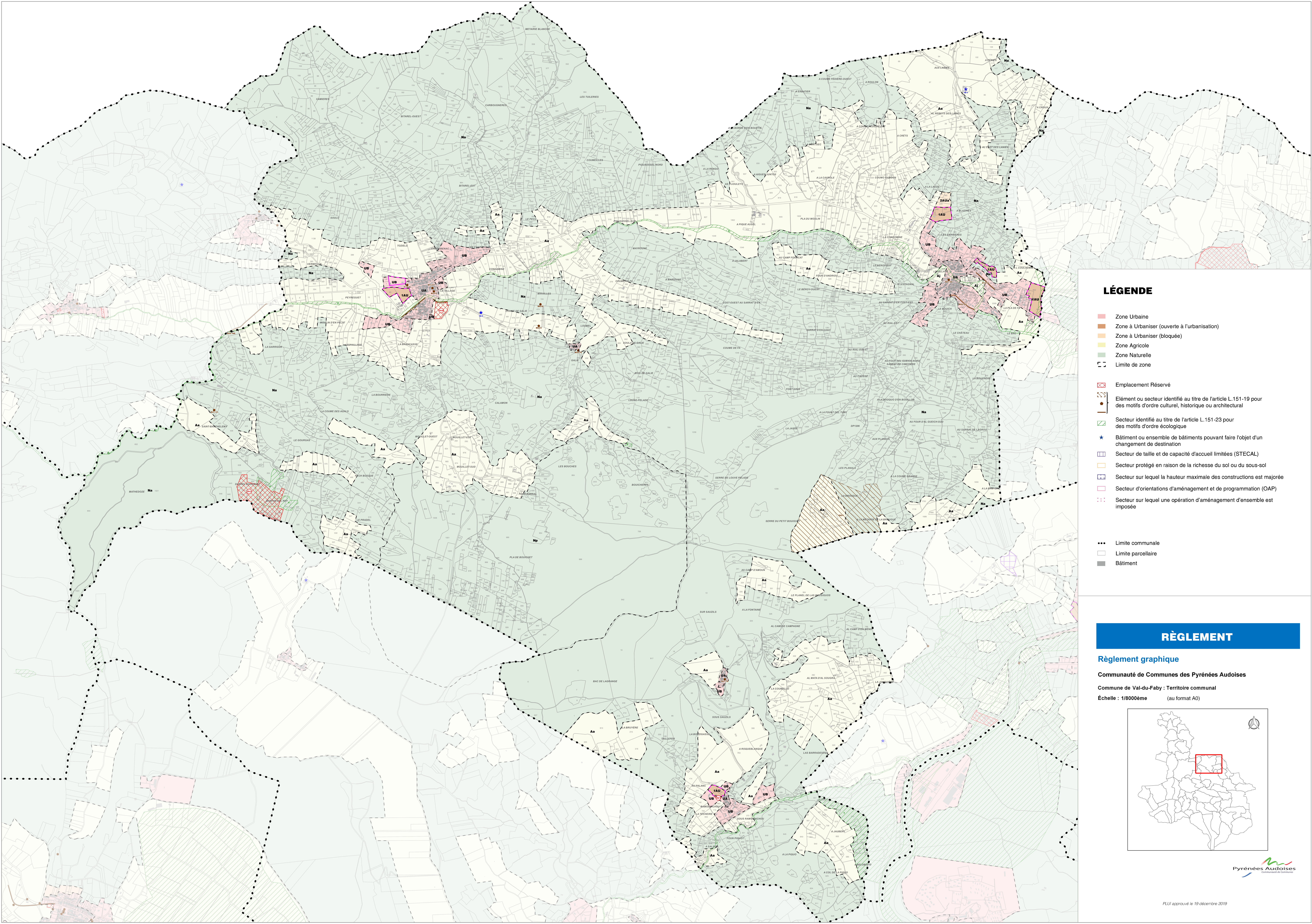




LÉGENDE

Zone Urbaine

Zone à Urbaniser (ouverte à l'urbanisation)

Zone à Urbaniser (bloquée)

Zone Agricole

Zone Naturelle

Limite de zone

Emplacement Réservé

Elément ou secteur identifié au titre de l'article L.151-19 pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural

Secteur identifié au titre de l'article L.151-23 pour des motifs d'ordre écologique

Bâtiment ou ensemble de bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination

Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL)

Secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol

Secteur sur lequel la hauteur maximale des constructions est majorée

Secteur d'orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

Secteur sur lequel une opération d'aménagement d'ensemble est imposée

--- Limite communale

- - - Limite parcellaire

■ Bâtiment

RÈGLEMENT

Règlement graphique

Communauté de Communes des Pyrénées Audoises

Commune de Val-du-Fabry : Territoire communal

Échelle : 1/8000ème (au format A0)

